Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cif Professional Oven & Grill Cleaner

Révision: 2022-11-17 **Version:** 01.3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: Cif Professional Oven & Grill Cleaner
Cif est une marque commerciale enregistrée et est utilisée sous license d' Unilever.

UFI: 1DYF-G009-900Q-PWER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation du produit: Nettoyant four et gril.
Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:
AISE_SWED_PW_10_1
AISE_SWED_PW_11_1
AISE_SWED_PW_19_1
PC35-Produits de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées
Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@diversey.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).
ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage
Conseils de prudence:
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	252-104-2	34590-94-8	01-2119450011-60	Non classé		3-10
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)		1-3

Limites de concentration spécifiques

2-aminoéthanol:
• STOT SE 3 (H335) >= 5%

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.
Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau:	Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.
Ingestion:	Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Protection individuelle des secouristes:	Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pas de mesures spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:
Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:
Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:
Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir hors de portée des enfants.
Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	50 ppm 308 mg/m³	
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m³	3 ppm 7.6 mg/m³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine
DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	-	-	-	36
2-aminoéthanol	-	-	-	1.5

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	283
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	3

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	15
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	1.5

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	-	-	-	308
2-aminoéthanol	-	-	0.51	1

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	-	-	-	37.2
2-aminoéthanol	-	-	0.28	0.18

Exposition de l'environnement
Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	19	1.9	190	4168
2-aminoéthanol	0.07	0.007	0.028	100

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	70.2	7.02	2.74	190
2-aminoéthanol	0.375	0.0357	1.29	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. S'assurer que l'équipement de mousse ne génèrent pas de particules respirables.
Contrôles organisationnels appropriés: Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente, si disponible.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
PC35-Produits de lavage et de nettoyage	PC35-Produits de lavage et de nettoyage	C	-	-	ERC8a
Application manuelle par brossage, frottage ou nettoyage	AISE_SWED_PW_10_1	PW	PROC 10	480	ERC8a
Pulvérisation de mousse	AISE_SWED_PW_11_1	PW	PROC 11	60	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW_19_1	PW	PROC 19	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 166).
Protection des mains: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Application par flacon pulvérisateur: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle, si disponible.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide , Clair , Brun	
Odeur: Produit caractéristique	
Seuil olfactif: Non applicable	
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	189.6	Méthode non fournie	1013
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013

	Méthode / remarque
Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides	
Inflammabilité (liquide): Non inflammable.	
Point d'éclair (°C): Non applicable.	
Supporte la combustion: Non applicable. *(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)*	

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	1.1	14
2-aminoéthanol	3.4	27

	Méthode / remarque
Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé	
Température de décomposition: Non applicable.	
pH: ≈ 11 (pur)	ISO 4316
Viscosité cinématique: ≈ 20 mPa.s (20 °C)	
Solubilité dans/miscibilité avec eau: Complètement miscible	

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Soluble	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

	Méthode / remarque
Pression de vapeur: Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	5500	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20

	Méthode / remarque
Densité relative: ≈ 1.01 (20 °C)	OECD 109 (EU A.3)
Densité de vapeur: Pas de données disponibles.	Non approprié pour la classification de ce produit
Caractéristiques des particules: Pas de données disponibles.	Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations
9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique
Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant.
Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité
Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:
ATE - Voie orale (mg/kg): >2000
ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000
ATE - Par inhalation, vapeurs (mg/l): >20

Irritation de la peau et corrosivité
Résultats: Non corrosif ou irritant **Espèces:** Non applicable **Méthode:** Pertinence de la preuve
Irritation occulaire et corrosivité
Résultats: Non corrosif ou irritant **Espèces:** Non applicable. **Méthode:** Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LD_{50}	> 5000	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie
2-aminoéthanol	LD_{50}	1089	Rat	OECD 401 (EU B.1)		38000

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LD_{50}	9510	Lapin	Méthode non fournie		Non établie
2-aminoéthanol	LD_{50}	2504	Lapin	OCDE 402 (EU B.3)		190000

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LC_{0}	> 1.667 (vapeur) Pas de mortalité observée	Rat		7
2-aminoéthanol	LC_{50}	> 1.4 Pas de mortalité observée	Rat	Méthode non fournie	4

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
2-aminoéthanol	Non établie	Non établie	13	Non établie

Irritation et corrosivité
Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Non irritant		Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Non corrosif ou irritant		Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	

Sensibilisation
Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	non sensibilisant		Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Pas de données disponibles	
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
2-aminoéthanol	NOAEL	Toxicité pour le développement	> 75	Lapin	OECD 414 (EU B.31), oral	6 - 15 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOAEL	300	Rat		75	

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol			Pas de données disponibles					
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Voies respiratoires

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien
Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations
Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	LC_{50}	> 1000	*Poecilia reticulata*	Méthode non communiquée	96
2-aminoéthanol	LC_{50}	349	*Cyprinus carpio*	OCDE 203, semi statique	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	EC_{50}	1919	*Daphnia magna Straus*	Méthode non communiquée	48
2-aminoéthanol	EC_{50}	27.04	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, statique	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	EC_{50}	> 969	*Selenastrum capricornutum*	Méthode non communiquée	72
2-aminoéthanol	EC_{50}	2.8	*Selenastrum capricornutum*	OECD 201 (EU C.3)	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	EC_{10}	4168	*Pseudomonas*	Méthode non communiquée	
2-aminoéthanol	EC_{50}	> 1000	*Boues activées*	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	*Oryzias latipes*	OECD 210	30 jour(s)	

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	NOEC	> 0.5	*Daphnia magna*	Méthode non communiquée	22 jour(s)	
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	*Daphnia magna*	OECD 202	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

12.2 Persistance et dégradabilité
Dégradation abiotique
Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	< 1 jour(s)	Méthode non communiquée	Rapidement photodégradable	

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation
Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol		Appauvrissement en oxygène	75 % en 28 jours(s)	OECD 301F	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	1.01	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
2-aminoéthanol	- 1.91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol
Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Pas de données disponibles				Haut potentiel de mobilité dans le sol
2-aminoéthanol	0.067		Modèlisation		Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfates
Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 30 - detergents autres que ceux mentionnés au 20 01 29.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU: Marchandises non-dangereuses

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Marchandises non-dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Marchandises non-dangereuses

14.4 Groupe d'emballage: Marchandises non-dangereuses

14.5 Dangers pour l'environnement: Marchandises non-dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Marchandises non-dangereuses

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Marchandises non-dangereuses

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:

• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
• les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
• Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
• Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface non ioniques < 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: Non classé

Installations classées:

Non concerné

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

Ingrédient(s)	TMP n°
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	RG 84
2-aminoéthanol	RG 49, RG 49bis

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MS1004233 **Version:** 01.3 **Révision:** 2022-11-17

Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) № 1907/2006, 1, 8, 16

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:
• H302 - Nocif en cas d'ingestion.
• H312 - Nocif par contact cutané.
• H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
• H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
• H332 - Nocif par inhalation.
• H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
• H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• CE50 - concentration efficace, 50%
• ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• CL50 - concentration létale, 50%
• LCS - Étape du cycle de vie
• DL50 - dose létale, 50%
• DSENO - Dose sans effet nocif observé
• DSEO - Dose sans effet observé
• OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• PROC - Catégories de processus
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables

Fin de la Fiche de Données de Sécurité